

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2020

Date de la convocation : 08/12/2020
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

Mme Claudine PERROT-BERTON, 1^{ère} Vice-présidente
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Thierry KOVACS à Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Annie DUTRON à M. Patrick CURTAUD, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, M. Jean-Paul PHILY à M. Martine FAÏTA.

Absents excusés : M. Malik MAUCHE, M. Guy MARTINET.

Secrétaire de séance : M. Christian JANIN.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : Cession de terrain sur la zone d'activités du Rocher à Estrablin à la Société HELIOSCOPIE

Rapporteur : Martine FAÏTA

Vienne Condrieu Agglomération commercialise la zone d'activités du Rocher sur la commune d'Estrablin, à vocation artisanale et industrielle. Les travaux ont permis de réaliser 21 lots.

La Société HELIOSCOPIE basée à Vienne a fait part de son souhait de se porter acquéreur du terrain représentant le lot n°2 d'une superficie d'environ 4 509 m² afin de pouvoir développer son activité de conception fabrication et distribution d'implants médicaux contre l'obésité. Le projet de l'entreprise correspond à la vocation du site.

Comme tous les établissements implantés dans cette zone, la Société HELIOSCOPIE mettra sa toiture à disposition d'ENGIE pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale), Titre I

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L. 1, L2211-1, L. 2221-1, L. 3211-14 et L. 3221-1

VU l'avis de France Domaine du 19 novembre 2020,

VU l'avis favorable de la commission économie du 26 novembre 2020,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la cession du terrain composant le lot 2, cadastré AB 404 d'une surface d'environ 4 509 m² situé sur la zone du Rocher à Estrablin, à la Société HELIOSCOPIE, représentée par son Président M. Pascal PAGANON ou toute personne morale ou physique qui se substituerait, moyennant le prix de 45 € HT le m².

AUTORISE Monsieur le Président ou la 1^{ère} Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 décembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 DEC. 2020
et a été publiée le 18 DEC. 2020



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude Bour
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président,

La 1^{ère} Vice-Présidente



Claudine PERROT-BERTON



*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction départementale des Finances publiques de l'Isère

Pôle d'évaluation domaniale

8 rue de Belgrade BP 1126
38022 GRENOBLE Cedex 1

téléphone : 04 76 85 76 08

mél. : ddfip3B.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Grenoble, le 19 novembre 2020

Le Directeur départemental à

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Affaire suivie par : Sophie Vidberg

téléphone : 06 77 19 79 33

mél. : sophie.vidberg@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS :-

Réf Lido : 2020-38157V1648

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

<i>Désignation du bien :</i>	parcelle cadastrée AB 404
<i>Adresse du bien :</i>	Lieu-dit "L'Abbaye Nord" à ESTRABLIN
<i>Valeur vénale :</i>	une cession de la parcelle cadastrée AB 404 de 4 509 m ² au prix de 202 905 € HT (soit 45 € HT le m ²) peut être admise et n'appelle pas d'observation.

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION Pôle PSDT / SIG FONCIER

affaire suivie par : Saïda PREVOST

de consultation : 13/11/2020

de réception : 13/11/2020

de visite : -

de dossier en état : 13/11/2020

Commercialisation d'un lot de la zone d'activités du Rocher à ESTRABLIN en vue de l'installation d'une activité de conception, fabrication et distribution d'implants médicaux.

Un accord amiable serait intervenu entre les parties au prix de 45 € HT le m².

Lot n°2 de la zone d'activités, cédé équipé prêt à être raccordé aux différents réseaux.

Nom du propriétaire : VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Biens évalués libres de toute occupation.

Zone AU1 au document d'urbanisme en vigueur , tous réseaux disponibles en limite.

Le consultant n'a pas indiqué d'emplacement réservé, de servitude publique ou privée grevant le bien, ni fait état de la présence d'une ZAC, ZAD, d'un PPRN ou d'un PPRT.

Sans objet

La valeur vénale est déterminée par la méthode de la comparaison directe. Cette méthode consiste à partir directement des références de transactions effectuées sur le marché immobilier pour des biens présentant des caractéristiques et une localisation comparables à celles du bien expertisé.

Le présent avis est valable un an.

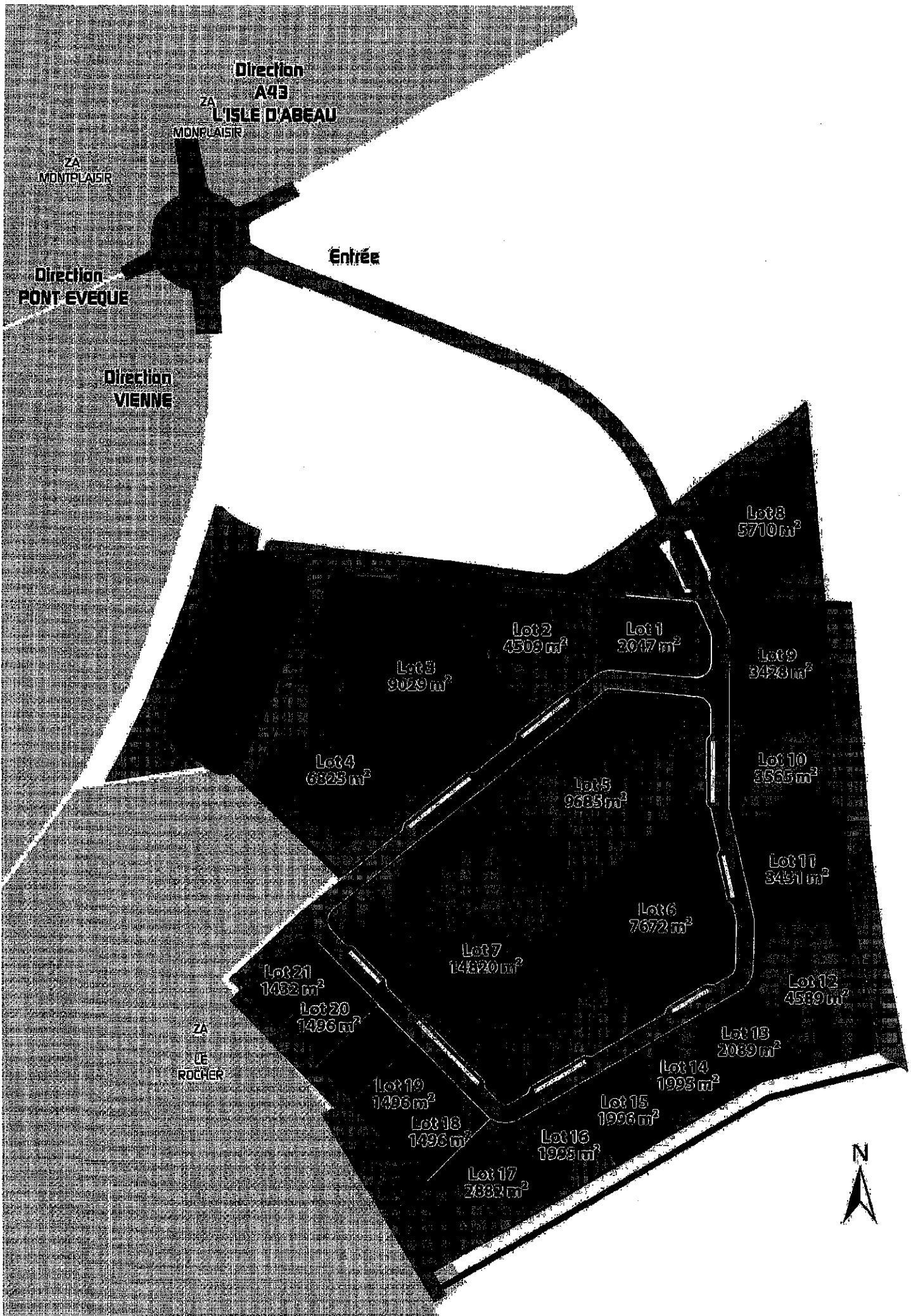
Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,


Sophie Vidberg
Inspectrice des Finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.



Direction
A43
ZA
L'ISLE D'ABEAU

MONPLAISIR

ZA
MONPLAISIR

Direction
PONT-EVEQUE

Entrée

Direction
VIENNE

Lot 8
5710 m²

Lot 2
4509 m²

Lot 1
2017 m²

Lot 3
9029 m²

Lot 9
3473 m²

Lot 4
6823 m²

Lot 5
9685 m²

Lot 10
3565 m²

Lot 11
3451 m²

Lot 6
7672 m²

Lot 21
1432 m²

Lot 7
14820 m²

Lot 12
4589 m²

Lot 20
1496 m²

ZA
LE
ROCHER

Lot 13
2039 m²

Lot 19
1496 m²

Lot 14
1993 m²

Lot 18
1496 m²

Lot 15
1996 m²

Lot 16
1995 m²

Lot 17
2382 m²

